



Bulletin de salaire simplifié

Nb jours travaillés: 22 Nb jours absence: 0 Nb total d'heures: 151,67
 CDI Depuis le 06/08/2018

Nature de l'absence	Pris période	Pris année	Solde fin période
CONGES EN COURS D'ACQUISITION 15	0,00	4,00	11,00

Eléments de rémunérations soumis à cotisations

Nature	NB / Base	Taux %	Tarif	Montant
Heures normales 1	151,67		10,50	1 592,53
Total période	151,67			1 592,53

Cotisations et contributions sociales

Cotisations				
Santé				
Sécurité sociale - maladie maternité invalidité décès	1 592,54			111,48
Complémentaire incapacité, invalidité, décès			2,07	3,18
Complémentaire santé			16,21	16,19
Assurance accident du travail - maladies professionnelles	1 592,54			38,54
Retraite				
Securite sociale deplafonnee	1 592,54	0,400	6,37	30,26
Securite sociale plafonnee	1 592,54	6,900	109,89	136,16
Retraite complémentaire t1			76,29	83,29
Retraite complémentaire t2				
Famille - securite sociale				54,94
Assurance chômage				66,89
Formation				
Autres contributions ou cotisations (divers)	1 592,54	0,040	0,64	0,64
Autres contributions dues par l'employeur				11
Csg non imposable à l'impôt sur le revenu				
Csg imposable à l'impôt sur le revenu				
Csg imposable sur autre rémunération				
Crds imposable à l'impôt sur le revenu	1 580,86	0,500	7,90	
Allègement de cotisations				-393,99
Total des Cotisations et Contributions :				168,22

Pour les complémentaires GIT, décès et santé si délégation de gestion auprès de la MSA

ARCCO

AGIRC

Assurance chômage et AGS

FAFSEA, AFNCA, ANEFA, PROVEA

Correspond aux cotisations ajoutées dans la gestion des taux et dont la MSA n'a pas la délégation de gestion

SST, FNAL, Dialogue Social, Solidarité autonomie, versement de transport, ASCPA

NET A PAYER AVANT IMPOT SUR LE REVENU

Dont évolution de la rémunération liée à la suppression des cotisations salariales chômage et maladie 23,29

Impôt sur le revenu	Base	Taux non personnalisés	Montant de prélèvement à la source
Impôt sur le revenu prélevé à la source	1 273,41	0,00	0,00
			Net payé en euros
			1 227,57
			Allègement de cotisations 422,66

Pour toute information concernant le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, contactez l'administration fiscale, sur www.impots.gouv.fr ou par téléphone au 0809 401 401 (service gratuit + coût de l'appel).

Pour plus d'informations, voir la rubrique dédiée au bulletin de paye sur www.service-public.fr

Tous les montants sont exprimés en Euro - Document à conserver sans limitation de durée

Edition du 29/01/2019 à 19:30:12